



Des représentants du Réseau juridique canadien VIH/sida et de la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario s'adresseront au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes

Ils déclareront que le régime de fardeau excessif du Canada porte atteinte à la Charte des droits et libertés et devrait être abrogé

OTTAWA, 17 novembre 2017 — En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (« LIPR »), les étrangers sont inadmissibles à vivre au Canada si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que leur état de santé exerce un « fardeau excessif » sur les services sociaux ou de santé, ou si un des membres de leur famille est inadmissible. En raison du coût élevé des médicaments antirétroviraux, les personnes vivant avec le VIH sont généralement considérées comme étant médicalement inadmissibles.

Des représentants du Réseau juridique canadien VIH/sida et de la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) témoigneront devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour démontrer que le régime du fardeau excessif :

1. est discriminatoire et viole la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que les obligations internationales du Canada en matière de droits humains;
2. n'est pas conforme aux objectifs de la LIPR; et
3. est un processus coûteux à administrer, en plus d'être complexe et inefficace.

Le mémoire conjoint à l'intention du Comité, qui explique les raisons pour lesquelles le régime du fardeau excessif devrait être abrogé, [est accessible sur le site Internet du Réseau juridique](#).

QUI : Maurice Tomlinson, analyste principal des politiques, Réseau juridique canadien VIH/sida, et Meagan Johnston, avocate, HIV & AIDS Legal Clinic Ontario.

QUOI : Témoignage devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes pour demander l'abrogation du régime du fardeau excessif, dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui viole les droits humains et est discriminatoire à l'endroit des personnes vivant avec le VIH et d'autres handicaps.

QUAND : Lundi 20 novembre 2017, de 19 h 30 à 20 h 30.

OÙ : Salle 253-D, Édifice du Centre, Colline du Parlement, Ottawa.

Maurice Tomlinson et Meagan Johnston seront disponibles pour des entrevues avant et après leur intervention devant le Comité. Tous deux livreront des témoignages en personne.

– 30 –

Contact médias :

Joshua Terry
Agent des communications et des campagnes
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666, poste 236
Courriel : jterry@aidslaw.ca